



Publicité mensongere sur la qualité?

Par **fenêtres**, le 11/02/2010 à 13:41

Bonjour,

Nous avons changé nos fenêtres pour raisons des nuisances phoniques. Nous avons acheté les fenêtres chez LAPEYRE. En procès depuis 3ans contre LAPEYRE parce que l'isolation phonique des fenêtres n'est pas à l'hauteur attendu. Malgré les informations dans le catalogue et sur le site web de LAPEYRE nos fenêtres ne sont pas certifiées au niveau des normes de l'art. LAPEYRE n'est pas à faut parce que les normes de qualité des fenêtres n'étaient pas constaté sur notre bon de commande ni sur notre descriptif. Donc LAPEYRE vient d'être condamné pour manquement de ses obligations de conseil, mais nous sommes laissés avec des fenêtres qui nous ne conviennent pas. On a le droit d'appel avec la cour de cessation, votre avis ?